Nations Unies E/CN.6/2019/NGO/21

Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-troisième session
11-22 mars 2019
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

En collaboration avec les organisations soussignées, Zonta International, organisation mondiale qui promeut l'autonomisation des femmes par le biais de services et d'actions de sensibilisation, présente aux participants à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme la déclaration suivante pour examen par la Commission lors de ses délibérations sur les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles.

À l'échelle mondiale, près de 650 millions de femmes vivantes aujourd'hui ont été mariées avant leurs 18 ans. Chaque année, quelque 12 millions de jeunes filles subissent le même sort. Selon les experts, le nombre de femmes mariées pendant leur enfance atteindra 1,2 milliard d'ici à 2050 si cette tendance des mariages d'enfants se maintient.

La pauvreté, l'inégalité de genre, les normes sociales traditionnelles, les lois coutumières et religieuses qui légitiment les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, l'inadéquation des cadres législatifs, le manque d'instruction et l'état du système d'état civil sont autant de facteurs qui favorisent de tels mariages.

Les conséquences des mariages d'enfant, des mariages précoces et des mariages forcés sont dévastatrices pour les filles. En effet, de tels mariages les privent de leur enfance, d'une éducation et de la capacité d'avoir des interactions sociales avec leurs pairs, précipitent les jeunes filles dans un rôle reproductif précoce et aggravent le problème de l'accroissement rapide de la population, dont les effets sont préjudiciables pour elles, leurs enfants, leurs foyers, leurs communautés et la société. Les jeunes mariées courent plus de risques d'être victimes de violence domestique et de contracter le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Forcées d'avoir des relations sexuelles et de procréer avant même que leur corps n'ait atteint sa pleine maturité, les jeunes mariées sont également plus susceptibles de subir des préjudices corporels dévastateurs tels que la fistule obstétricale ou de mourir des suites de complications pendant l'accouchement.

Les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont une violation flagrante des droits de la personne, mais aussi une question de développement durable. Si la cible 5.3 des objectifs de développement durable est essentielle pour mobiliser l'appui en faveur de mesures visant à réduire le mariage des enfants dans le monde, les objectifs liés à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et à la réduction des inégalités ne seront pas non plus atteints tant que des progrès significatifs n'auront pas été obtenus dans la lutte contre le mariage des enfants.

Si les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont un problème mondial qui touche les cultures, religions, ethnies et nationalités les plus diverses, ils s'appuient sur des facteurs qui varient d'un pays à l'autre. Les stratégies adoptées pour lutter contre les mariages d'enfants ou y faire face doivent donc être adaptées au contexte local et répondre aux besoins particuliers des jeunes filles à risque ou déjà mariées. Elles nécessiteront une action concertée des gouvernements, de la société civile, des familles et des jeunes qui, ensemble, doivent se mobiliser pour empêcher les filles de se marier trop jeunes et soutenir les femmes mariées enfant.

Entre 2018 et 2020, Zonta International investira 2 millions de dollars des États-Unis dans le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, en plus des 2 millions accordés à deux autres projets internationaux menés en coopération avec les organismes de l'ONU et du million de dollars des États-Unis dotant les bourses d'études et prix qu'elle décerne aux femmes et aux filles. Aux niveaux mondial et local, Zonta International concentre son action et son travail de sensibilisation sur la réalisation de l'objectif 5, Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, en mettant l'accent sur l'élimination des mariages d'enfants.

Zonta International appelle l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à trouver des méthodes efficaces à court et à long terme pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, et autonomiser toutes les femmes et filles. Pour lutter contre de tels mariages, les stratégies mises en place doivent :

- Faire en sorte que les adolescentes participent activement au combat pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, au lieu d'en être uniquement les bénéficiaires passives, et donner aux jeunes filles à risque et à celles qui sont déjà mariées les moyens de comprendre et de faire valoir leurs droits ;
    - Les adolescentes découvrent les dispositifs tels que le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants au travers d'actions ciblées qui les préparent à la vie active, les informent sur leur santé, les rendent autonomes sur le plan économique et leur assurent une protection sociale ;
- Renforcer les systèmes de santé, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale, afin d'améliorer les services fournis aux adolescentes ;
    - Les prestataires de soins de santé doivent être formés, de sorte à pouvoir mieux répondre aux besoins particuliers des jeunes filles, notamment celles qui sont mariées. Les systèmes de protection sociale doivent être plus intégrés et être mieux préparés à combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence dont sont victimes les adolescentes, recenser les cas de mariages d'enfants et d'adolescentes exposées à ce risque et prendre les mesures nécessaires pour s'y opposer ;
- Garantir l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, augmenter les taux d'assiduité, appuyer les actions menées en faveur de la scolarisation des filles et de leur passage du primaire au secondaire, et répondre aux besoins particuliers des jeunes filles mariées pour leur permettre de reprendre les études et de terminer leur scolarité ;
    - Le manque d'établissements secondaires dans de nombreuses zones rurales a pour conséquence le fait que les filles vivent souvent très loin du collège le plus proche. Les filles doivent pouvoir se rendre à l'école et rentrer chez elles en toute sécurité, et les installations scolaires doivent comprendre des toilettes et des lavabos pour chaque sexe, conformes aux cibles 4.A et 6.2 des objectifs de développement durable, de sorte que les filles ne manquent pas l'école une fois qu'elles commencent à avoir leurs règles. Les filles mariées doivent être autorisées et encouragées à retourner à l'école et devraient être soutenues au moyen de cours de rattrapage et de services de garde d'enfants si nécessaire ;

– À Madagascar, le programme « Let Us Learn » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, financé par Zonta International, s'appuie sur des transferts monétaires assortis de conditions, des services d'appui médical, juridique et social, et d'autres stratégies de protection sociale pour faire en sorte que les familles et les communautés protègent les filles des mariages précoces et les maintiennent à l'école, tout en encourageant, par la mise en place de cours de rattrapage et de services de garde d'enfants, les adolescentes qui se sont mariées et ont eu des enfants à retourner à l'école pour poursuivre leurs études ;

• Offrir aux filles déscolarisées d'autres possibilités d'apprentissage et des sources de revenus ;

– En Sierra Leone, qui est l'un des 12 pays où est appliqué le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, plus de 12 000 adolescentes ont, par des ateliers de préparation à la vie active, renforcé leurs compétences en matière d'encadrement et de prise de décisions, et acquis une plus grande autonomie économique ; en Zambie, un plan d'action national multisectoriel offre aux adolescentes des possibilités de formation professionnelle et d'emploi.

Toutes les filles devraient jouir de l'égalité de droits et être en mesure de s'épanouir pleinement. Elles devraient connaître leurs droits et pouvoir décider si elles souhaitent se marier ou non, le moment du mariage et leur époux. Les gouvernements, les organisations de la société civile, les responsables civils et religieux locaux et les familles doivent conjuguer leurs efforts pour faire en sorte que les adolescentes aient accès aux systèmes sociaux, aux services publics et aux infrastructures dont elles ont besoin pour dire non aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, terminer leurs études et réaliser pleinement leur potentiel. C'est ainsi que l'on pourra améliorer leur bien-être, celui de leurs futurs enfants et des communautés où elles vivent, et plus généralement contribuer au développement durable.

Cette déclaration est soutenue par : Graduate Women International